

Entente entre un consultant et un client de l'école *Écoute Ton Corps*

Le Consultant facture ses services selon le tarif horaire établi par l'école *Écoute ton corps* soit :

- 60\$ pour une consultation d'une heure ;
- 80\$ pour une consultation d'une heure et demie ;
- 90\$ pour une consultation de deux heures.

Le Consultant peut offrir des réductions ainsi qu'un forfait (par exemple 250 \$ pour 5 séances). Tous les consultants sont membres de l'Académie des naturopathes et naturothérapeutes (ANN) et peuvent émettre des reçus pour les assurances.

Engagement du consultant

- Le consultant ne fait pas de consultation et ne donne pas de conseils par courriel.
- Si le client a besoin de support entre les consultations, il doit prendre un rendez-vous avec le consultant.
- Le consultant n'établit aucun diagnostic ni prescription et ne donne aucune directive de choix de vie (ex : lors d'un désaccord au sein d'un couple).
- Le consultant respecte le code de déontologie de l'école *Écoute Ton Corps*. Celui-ci peut être consulté en tout temps sur le site internet d'*Écoute ton corps* au www.ecoutetoncorps.com sous l'onglet 'Contactez-nous/Consultation'.

Engagement du client

- Le client s'engage à être ponctuel. S'il arrive en retard, la consultation se terminera tout de même à l'heure prévue.
- Le client s'engage à respecter ses rendez-vous. Toute consultation qui n'est pas annulée au minimum deux jours à l'avance est due.
- Le client est responsable des actions choisies et de leurs réalisations, car le consultant ne peut ni les choisir ni les réaliser à sa place. Dans le cas où le client n'effectue pas les actions planifiées et qu'il n'observe pas d'amélioration significative dans sa qualité de vie, après deux ou trois séances l'accompagnement cesserait.
- Le client s'engage à faire appel au médecin de son choix si des symptômes physiques ou psychologiques dépassant le cadre de cet accompagnement apparaissent.
- Le client s'engage à ne pas cesser les traitements médicaux qui ont pu lui être prescrits jusque-là, sans l'avis de son médecin. S'il les cesse, ça sera son entière responsabilité, car aucun consultant ne peut suggérer la cessation de traitements.

Le consultant : Mention « lue et approuvée »

Signature:

Nom :

Lue et approuvée le.....

.....

.....

Le client : Mention «lue et approuvée»

Signature :

Nom :

Lue et approuvée le.....

.....

.....

En cas de litige, il est possible de communiquer avec un dirigeant de l'école *Écoute Ton Corps* en écrivant à consultant@ecoutetoncorps.com